



DOSSIER INSCRIPTION
Conseil des Jeunes Loconoïses
2021 / 2023

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le :

Nom : _____ Prénom : _____

- Candidature
- Pourquoi je souhaite participer au CJL ?
- Fiche de renseignements
- Autorisation parentale



Statuts du Conseil des Jeunes Loconoïs Ville de LOCON

Le Conseil des Jeunes Loconoïs est une instance de jeunes Loconoïs (garçons et filles) scolarisés ou non à Locon en classes de CM1 jusqu'en 1^{ère}. Ces jeunes intègrent le CJL sur la base du volontariat pour une durée de deux ans (2021/2023).

Le Conseil des Jeunes Loconoïs sera le premier Conseil des jeunes pour les jeunes à se mettre en place sur la commune de Locon. Il a pour vocation d'être à l'initiative de beaux projets qui seront travaillés par les jeunes pour les jeunes en coopération avec l'équipe municipale et les nombreux partenaires.

Article 1 : DEFINITION ET ROLE

Le Conseil des Jeunes Loconoïs (CJL) est une instance qui permet aux jeunes Loconoïs de participer et de s'impliquer dans la vie citoyenne.

Il permet aux jeunes de mettre en place des projets répondant à leurs besoins, de les faire vivre participant ainsi à la vie citoyenne. Il permet d'interroger la municipalité sur leur questionnement et de transmettre l'information.

Article 2 : STATUTS DU CONSEIL DES JEUNES LOCONOIS ET REGLEMENT INTERIEUR

2.1 Les statuts

Les statuts définissent les règles de fonctionnement du CJL. Ils déterminent le cadre de référence de son action. Ils sont définis et validés par le conseil municipal.

Les statuts du CJL sont applicables pour une durée identique à celle du mandat des jeunes Loconoïs, soit 2 ans. Tout ajustement en lien avec le rôle, la composition ou le fonctionnement du CJL sera effectué sur nouvelle décision de l'assemblée délibérante.

2.2 Le règlement intérieur

Toutes les règles des statuts sont déclinées dans le règlement intérieur qui est défini et validé par le CJL.



Article 3 : COMPOSITION DU CONSEIL DES JEUNES LOCONOIS

Le CJL respecte la parité, il est composé de 20 conseillers siégeant, habitants de Locon et étant scolarisés en classe de CM1 jusqu'à la 1^{ère}. 4 groupes seront formés :

- Groupe 1 : 5 jeunes de CM1/CM2 ;
- Groupe 2 : 5 jeunes de 6^{ème}/5^{ème} ;
- Groupe 3 : 5 jeunes de 4^{ème}/3^{ème} ;
- Groupe 4 : 5 jeunes de 2^{nde}/1^{ère}.

Les conseillers siègent au CJL pour un mandat de 2 ans.

Le CJL élit un bureau composé d'un président, un vice-président et un secrétaire.

Un lien sur le site de la ville de Locon permettra à chaque jeune Loconoïs de faire savoir son souhait de participer au conseil si le thème l'intéresse.

Sylvie Rose, Maire, Bertrand Leleu, adjoint à la jeunesse, et Fleur Attagnant, conseillère municipale membre de la commission jeunesse, sont membres de droit et élus référents.

Article 4 : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DES JEUNES LOCONOIS

4.1 Le bureau du conseil des jeunes Loconoïs

Le bureau a pour rôles :

- l'élaboration de l'ordre du jour des réunions en concertation avec les membres du conseil ou en fonction des sollicitations de la municipalité ;
- l'envoi des convocations ;
- l'invitation de personnes ressources pour participer en tant que consultant aux projets ;
- l'animation des séances de travail, réunions et autres actions du conseil des jeunes Loconoïs.

4.2 Déroulement des réunions du conseil des jeunes Loconoïs

Le CJL se réunit au moins 4 fois par an à son initiative ou à la demande de la municipalité et à chaque fois qu'un sujet le nécessite.

Le bureau convoque le CJL et établit l'ordre du jour. Cet ordre est établi en fonction des projets en cours, des interrogations des jeunes (lien sur le site internet de la ville) ou des questions émanant de la municipalité.

Les réunions du CJL font l'objet d'un compte-rendu consultable sur le site de la ville.



Le CJL peut inviter des personnes ressources pour participer à ses débats.

Les moyens de fonctionnement du CJL seront assurés par la municipalité (photocopies, courriers, fournitures de papeterie...).

Le CJL sera associé aux cérémonies commémoratives (8 mai et 11 novembre) ainsi qu'à la cérémonie des vœux et à toute manifestation organisée par la commune. Les jeunes conseillers peuvent également assister aux séances du Conseil municipal.

4.3 Absences, remplacements

Toute absence devra être justifiée. En cas de trois absences répétées non excusées, un message sera envoyé aux parents. En cas d'absences d'un jeune conseiller de plus de 6 mois consécutifs et injustifiées aux réunions, ce dernier sera démis de ses fonctions après avoir été reçu par les élus référents.

En cas d'impossibilité ou d'incapacité d'exercer son mandat, le jeune conseiller enverra sa démission à Mme le Maire.

Sera radié du CJL tout membre s'étant rendu coupable d'une faute grave (violence verbale ou physique). La radiation peut être temporaire ou définitive après audition de l'intéressé par les élus référents.

En cas de poste vacant, la commission en charge de la jeunesse fera un nouvel appel à volontariat pour effectuer le remplacement.

Article 5 : EVALUATION DU CONSEIL DES JEUNES LOCONOIS

L'évaluation du fonctionnement du CJL sera faite à l'issue de la première année pleine et entière de son installation ; ainsi qu'au terme des deux ans de mandat des jeunes conseillers.

Elle prendra la forme :

- d'un questionnaire de satisfaction distribué aux jeunes et analysé par les élus référents,
- d'une réunion de bilan réunissant les jeunes et leurs parents,
- d'un bilan fait en conseil municipal par les élus référents.



JE SUIS CANDIDAT

(A compléter par le jeune)



Nom :

Prénom :

Age :

Date de naissance : / /

Classe :

Établissement scolaire :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Je soussigné(e)

Déclare vouloir participer au Conseil des Jeunes Loconoïs de Locon pour le mandat de 2021/2023.

Signature :

Ce qui m'intéresse (je coche et je précise, plusieurs réponses possibles)

- | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Sport | <input type="checkbox"/> Arts |
| <input type="checkbox"/> Musique | <input type="checkbox"/> Lecture |
| <input type="checkbox"/> Cinéma | <input type="checkbox"/> Autres : |
| <input type="checkbox"/> Multimédia | |

Pourquoi je souhaite m'engager (je classe par ordre d'importance : 1, 2, 3, ...)

- Pour rencontrer d'autres jeunes
- Pour représenter les jeunes de la ville
- Pour défendre et faire entendre mes idées
- Pour monter des projets
- Pour découvrir comment fonctionne une Mairie et rencontrer les élus
- Pour faire plaisir à mes parents
- Par curiosité
- Autres :



En tant que conseiller, j'aimerais agir sur les thèmes suivants :

- | | | |
|---|--|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Environnement | <input type="checkbox"/> Culture / Loisirs | <input type="checkbox"/> Autres : |
| <input type="checkbox"/> Solidarité / Humanitaire | <input type="checkbox"/> Vivre ensemble | |
| <input type="checkbox"/> Prévention / Santé | <input type="checkbox"/> Mobilité | |

Pourquoi je souhaite participer au Conseil des Jeunes Loconoïses

Je me présente parce que ...

Les projets que je souhaiterais mener en tant que conseiller :



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

JEUNE CANDIDAT

Nom :

Date de naissance :

Classe :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Prénom :

Établissement :

Représentant légal 1 :

Nom :

Adresse :

☎ Fixe :

☎ Portable :

E-mail :

Prénom :

Représentant légal 2 :

Nom :

Adresse :

☎ Fixe :

☎ Portable :

E-mail :

Prénom :

Pour les parents séparés, si vous souhaitez recevoir les informations (courrier, mail, convocation, compte rendu...) tous les deux, merci de cocher la case suivante :



AUTORISATION PARENTALE

Votre enfant souhaite devenir membre du Conseil des Jeunes Loconois de la ville de LOCON. Afin de lui permettre de participer à ce dispositif, il est nécessaire de remplir cette autorisation parentale considérant que votre enfant est mineur.

Je, soussigné(e), Madame, Monsieur,
Domicilié(e)
Représentant(e) légal(e) de l'enfant
En tant que père/mère/tuteur/autre (préciser)

- Autorise mon enfant à participer aux différentes réunions et actions du Conseil des Jeunes Loconois (CJL).
- Accepte de recevoir par voie postale et/ou par courriel les différentes informations relatives au CJL (invitations, programmes, rendez-vous...).
- Atteste avoir pris connaissance du fonctionnement du CJL et accepte l'organisation, en particulier concernant les déplacements que mon enfant devra effectuer.
- Autorise les animateurs du CJL à transporter mon enfant en véhicule municipal pour tout déplacement dans le cadre de ses fonctions de conseiller.
- Autorise la ville de LOCON, en cas d'urgence, à se substituer à moi pour les actes nécessaires à la sécurité ou à la santé de mon enfant et à prendre toute décision que l'urgence médicale ou chirurgicale nécessiterait sur demande d'un médecin.
- Autorise la ville de LOCON ainsi que les ayants-droits, tels que les médias et les partenaires, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises dans le cadre des actions CJL ; sans contrepartie financière, sur tout support y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, et les traités en vigueur.
- Prends note que la ville de LOCON m'a informé de l'intérêt que mon enfant soit couvert par une assurance civile et une assurance individuelle couvrant les accidents corporels (en cas d'absence de couverture, se rapprocher d'une société d'assurance).

Fait le :
A LOCON

Signature
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)